

PROGRAMME LEADER PAYS DU VELAY

« Promouvoir les synergies locales vellaves »

Fiche – Action N°1

Accompagner, Structurer et Promouvoir l'offre en ressources locales vellaves

Contexte :

Les acteurs du tissu économique du Pays du Velay jouent un rôle très important pour le **maintien des services à la population**. Afin de densifier cette offre de services, l'idée est d'en **faciliter l'accès auprès de la population locale et des clientèles extérieures par la valorisation et la promotion des ressources locales vellaves**. Les ressources locales sont entendues comme les richesses dont dispose le Pays du Velay (matières premières, produits transformés, services).

Objectifs :

- Renforcer la structuration des acteurs « ressources locales »
- Faire progresser la mise en marché et la promotion des ressources locales vellaves auprès de la population locale et des clientèles extérieures
- Densifier l'offre de services, notamment en milieu rural

Exemples d'actions éligibles :

Construction de halles couvertes pour accueillir les marchés, Actions de sensibilisation au consommateur local dans les cantines, Promotion de l'offre en matériaux locaux (construire local),...

Porteurs de projets potentiels :

- Collectivités territoriales et leur groupement (EPCI, Pays)
- Chambres consulaires, Associations de promotion
- Offices de tourisme, Etablissements d'enseignement, Syndicats professionnels

Taux maximum d'aides publiques :

Ingénierie, Etudes, Animations = 80 % maximum d'aides publiques
Investissements matériels = 66 % maximum d'aides publiques

Enveloppe LEADER mobilisable :

600 000 € - Montant LEADER variable selon projet.

Critères de sélection :

- Dimension démarche collective / mise en réseau
- Valorisation des ressources locales
- Contribution à l'offre de services

Version du 29/01/2016

